

**Commune de Saint Germain-du-Bois**  
**Séance du jeudi 27 septembre 2018 à 20 h 30**

Sont présents : Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Brigitte DAVID, Sylvie GAY, Claudia GENIEUX, Blandine GROS, Norbert LAMBEY, Pascale LAURAIN, Françoise MARIZY, Catherine MARTIN, Gaëtan MOISSON, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX

Sont excusés : Mickaël ARANDA, Christian BOSCH, Laurent CAGNE, Marcel DUFOUR

Sont absents : Régis BIDAULT, Alexandre CRETIAUX

Mickaël ARANDA a donné pouvoir à Jean-Paul CAVARD.  
Christian BOSCH a donné pouvoir à Patrice CALVEZ.  
Laurent CAGNE a donné pouvoir à Catherine MARTIN.

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

## **QUESTIONS A TRAITER**

---

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 24 juillet 2018 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 24 juillet 2018 est approuvé.

- **Bail Orange - avenant n° 2 :**

Mme le Maire rappelle le bail en cours, signé le 7 octobre 2005, pour une durée de 12 ans, dans le cadre de l'implantation d'équipements techniques de l'opérateur Orange pour son activité d'exploitant de systèmes de radiocommunications avec les mobiles, sur un terrain propriété de la commune cadastré section AI, parcelle 292, en zone artisanale. Mme le Maire ajoute qu'un premier avenant a été établi le 17 février 2014.

Elle indique qu'Orange propose aujourd'hui d'accueillir l'opérateur Free Mobile afin d'accroître une couverture mobile de qualité sur la commune et sollicite par conséquent la signature d'un second avenant. Celui-ci prendra effet le 7 octobre 2018 pour une durée de 12 ans, renouvelable de plein droit par période de 6 ans. Mme le Maire précise que le loyer annuel sera de 2 350 € pour chaque opérateur, soit un total de 4 700 € pour notre commune. Le loyer sera augmenté annuellement de 1 % à la date anniversaire du bail.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 2 au bail du 7 octobre 2005 avec Orange, conformément aux modalités présentées ci-dessus et autorise Mme le Maire à le signer.**

- **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2017 :**

Mme le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Elle présente les principaux points de ce rapport :

- au 31/12/2017, le service public d'assainissement collectif dessert 744 abonnés, soit une hausse de 2,6 % par rapport à l'année précédente ;
- le volume facturé aux abonnés est pour sa part en augmentation de 19,2 % ;

- le réseau de collecte est composé de 8,48 km de réseau unitaire et de 8,89 km de réseau séparatif.

Mme le Maire précise que le rapport doit être présenté dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice et faire l'objet d'une délibération. Il doit ensuite être transmis dans un délai de 15 jours au Préfet et au SISPEA (système d'information, observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement).

**Le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et décide de :**

- transmettre aux services préfectoraux la délibération,
- mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),
- renseigner et publier sur le SISPEA les indicateurs de performance destinés à informer les usagers du service.

-

- **RGPD :**

Mme le Maire explique que les collectivités territoriales ont l'obligation d'être en conformité avec le Règlement Général européen 2016/679 relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) à compter du 25 mai 2018.

Ce règlement impose notamment :

- de désigner un délégué à la protection des données à caractère personnel (un DPO), référent sur ce sujet auprès de la CNIL,
- d'établir le registre des traitements de données à caractère personnel,
- d'identifier les points d'amélioration, mener les études d'impact et prioriser les actions à conduire pour être en conformité avec la réglementation.
- de tenir à jour un registre des traitements.

Cette mise en conformité va générer de fortes charges de travail ainsi qu'un coût conséquent. C'est pourquoi le Centre de Gestion propose de mutualiser ses ressources ainsi que son délégué à la protection des données (DPO) par délibération en date du 2 juillet 2018.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition du Centre de Gestion et accepte de nommer le DPO du Centre de Gestion en tant que DPO mutualisé. Le Conseil Municipal autorise ainsi Mme le Maire à signer la convention de mutualisation du Centre de Gestion.**

## **INFORMATIONS - COMPTE-RENDUS DIVERS**

---

- **ATD - Bilans énergétiques 2017 :**

Les bilans énergétiques mettent en évidence une baisse de la consommation d'énergie depuis 2012 : - 10 % pour le patrimoine, - 27 % pour l'éclairage public et les véhicules, - 53 % pour l'assainissement.

L'ATD souligne l'intérêt de la coupure nocturne de l'éclairage, qui s'est traduit par une baisse de la consommation de 27 % et des dépenses de 3 % depuis 2012. L'ATD préconise les mesures suivantes : allongement de la durée de la coupure nocturne et coupure totale de l'éclairage public en période estivale, ce qui pourrait réduire la consommation d'encre 25 % et les dépenses de 3 400 €.

Concernant le patrimoine bâti, la consommation a reculé de 10 % et les dépenses de 9 %. L'ATD estime que le bilan est bon mais que des améliorations sont possibles, en particulier au niveau de l'école primaire, plus gros consommateur de la commune et dont la consommation énergétique s'est accrue de 4,8 % depuis 2012. Le rapport indique aussi que la mairie est le

deuxième consommateur d'énergie sur la commune ; dans ce cadre, il est prévu de baisser la température dans le bâtiment à 14 °C pendant la nuit.

Mme le Maire sollicite une réunion de la commission Développement Durable pour analyser les bilans énergétiques établis par l'ATD et proposer les mesures à mettre à œuvre. La parution d'un article sur les économies réalisées est par ailleurs envisagée dans le bulletin municipal 2019.

- **Ecoles - Bilan de rentrée :**

113 élèves ont fait leur rentrée en primaire : 12 en ULIS, 23 en CP, 26 en CE1, 25 en CE2 et 27 en CM1-CM2. 63 enfants sont inscrits à l'école maternelle : 17 en petite section, 24 en moyenne section et 22 en grande section. Soit un total de 176 élèves sur notre commune, contre 175 en 2017. Deux arrivées sont prévues en octobre.

- **Informations diverses :**

- *Suivi des travaux communaux :*

Sécurisation et aménagement des cours des écoles : certains travaux et équipements ne sont pas encore réalisés (auvent, abri à vélo, barrières de sécurité, mobilier urbain). L'ouverture des plis pour le lot serrurerie non pourvu jusqu'à présent aura lieu le 8 octobre, si bien que les travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires de Noël.

Les parents d'élèves semblent apprécier le nouveau parking.

Rénovation énergétique des logements : les travaux d'isolation et de peinture sont terminés au-dessus de la cantine, les chaudières ont été changées. Reste à réaliser l'électricité intérieure et la peinture. C'est le 3 octobre que sera effectué le test d'étanchéité destiné à mettre en évidence une économie d'énergie d'au moins 40 % par rapport à la situation avant travaux. Mme le Maire précise qu'une réunion de chantier se tient tous les mercredis à 13h30 et invite les membres du Conseil Municipal qui le souhaitent à y prendre part afin de se rendre compte des améliorations en cours.

Extension de la salle de musculation : reste la mise en place des sols. La pose des papiers peints et les travaux de peinture seront réalisés par les services techniques.

Assainissement : les travaux en cours rue de la Chanée ont mis en évidence une arrivée continue d'eau claire, dont l'origine est pour le moment indéterminée.

- *Suivi des travaux divers :*

Eau potable : la conduite d'eau potable traverse des terrains privés entre le chemin du Villey et le chemin de la Borduelle. Vétuste, elle pourrait être déplacée en bordure de la route de la Balme, sous réserve d'évaluer l'incidence des travaux sur les platanes.

Voirie : les travaux prévus par la CCBR ont été réalisés au Prost des Vernes, à Balosle et rue Bois des Rampes. Reste à conduire les travaux rue de la Traverse. Les travaux prévus par la commune sont les suivants : chemin de la Lune, liaison Malporte / Prost des Vernes, enrobé dans la cour du camping, route de la Balme / parc Collinet, installation du citypark, déplacement des containers SICED à proximité de la gendarmerie.

- *Projet de micro-crèche :*

Notre commune ne possédant pas la compétence petite enfance, Mme le Maire a présenté le projet à la CCBR, qui attend de plus amples informations pour étudier le projet. Les assistantes maternelles présentes sur la commune ne sont pas opposées au projet, dans la mesure où elles n'ont pas de disponibilité pour accueillir de nouveaux enfants et où certaines d'entre elles seront prochainement à la retraite.

- *La Poste :*

Des travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite auront lieu du 8 au 26 octobre prochain. Dans ce cadre, le bureau de Poste sera fermé du 22 au 26 octobre.

- *Recrutement pour un poste d'agent polyvalent :*

Lors de sa séance du 24 juillet dernier, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la création d'un poste d'adjoint technique territorial. Ce poste reste à pourvoir.

- *Légion d'honneur :*

Le 28 octobre, une cérémonie sera organisée pour la remise de la Légion d'honneur à M. Alphonse BRUNET.

- *Fête patronale :*

La météo favorable a permis son bon déroulement, le défilé avec les voitures américaines a été apprécié. Les forains étaient satisfaits de la participation du public et ont émis l'idée de participer au financement d'un feu d'artifice pour attirer davantage de visiteurs le samedi soir.

- *Mme le Maire présente les remerciements reçus en Mairie et rappelle les manifestations à venir sur notre commune.*

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au lundi 29 octobre 2018 à 20 h 30. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 22 h 00.